

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-108 DU 20 MARS 1998

Portant nomination de Monsieur Osséni
Akouété DA GLORIA en qualité de
Directeur Central des Chiffres et des
Télégrammes.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 96-425 du 04 Octobre 1996 portant organisation, attributions, et fonctionnement du Cabinet civil du Président de la République ;
- VU le Décret n° 90-333 du 08 Novembre 1990 portant création, organisation, fonctionnement et attributions de la Direction Centrale des Chiffres et des Télégrammes et de la Commission interministérielle des Chiffres ;
- SUR Proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 Mars 1998 ;

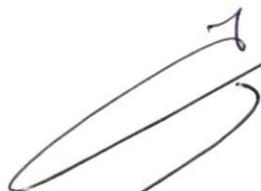
D E C R E T E

Article 1er : Monsieur Osséni Akouété DA GLORIA est nommé Directeur Central des Chiffres et des Télégrammes.

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 20 MARS 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, Chargé de la Coordination de
l'Action Gouvernementale et des Relations avec les
Institutions, Porte-Parole du Gouvernement,



Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC PM 4 MF 4 AUTRES
MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-
DLC 3 GCONB- DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGGA 3 UNB-ENA-FASJEP 3
INTERESSE 1 JO 1.